COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

QUESTION DIVERSE

du 24 septembre 2015

n° 38

page 1/1

RAPPORTEUR: Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Eclairage public sur le Boulevard Blossac : demande de subvention à

la Région

Mesdames, Messieurs,

Le Contrat de Plan Etat Région (*CPER*) prévoit, en son article 6-3, d'accompagner les communes qui déploient sur leur territoire, des initiatives en matière de management de l'énergie et d'éclairage public.

Le projet de rénovation de l'éclairage du boulevard Blossac prévoit la modernisation des 144 points lumineux en remplaçant les sources d'une puissance de 250 W par des LED d'une puissance moyenne de 46 W et des fûts en bois, déformés, par des fûts en acier. En outre, chaque candélabre sera équipé d'un module de réduction de tension permettant de réduire l'éclairage dans la soirée et donc la consommation. Le marché M15/27 a été signé avec la société GHM pour un montant de 162 000 € H.T.

Au titre du développement durable, la région est sollicitée pour financer cette opération, à hauteur de 50%, soit 81 000 € HT.

* * * * *

VU le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020, conclu le 4 mai 2015, et notamment son article 6 "efficacité énérgétique et maîtrise de la demande en énergie",

VU l'inscription des crédits du projet au budget principal 2315 814 3510 pour 162 000 € HT

CONSIDERANT l'intêrét présenté par ces travaux de rénovation en termes d'économie d'énergie évaluée à 80%,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide de solliciter la région, à hauteur de 50% des travaux, soit 81 000 € HT pour financer la rénovation de l'éclairage public du boulevard Blossac.

UNANIMITE

n° 5877

Certifiée exécutoire

Par le Maire

Transmis à la sous préfecture, le 29/09/2015

Publié au siège de la mairie, le 29/09/2015

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER